

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie
RELEVÉ DE DECISIONS N° 14 – Mercredi 11 janvier 2023

**Présidence de Madame
Claire THOURY**

Membres présents : Fanny ARAV, Michel CHASSANG, Jean-François DELFRAISSY, Hélène LANDEMORE, Jacques LANDRIOT, Giovanna MARSICO, Kenza OCCANSEY, Sandrine RUI, Mathieu SANCHEZ, François STASSE.

Membres excusés : Jean-Pierre CABROL, Cynthia FLEURY, Benoit GARCIA.

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie s'est réuni, mercredi 11 janvier, sous la présidence de Mme Claire THOURY et a arrêté les décisions suivantes à l'issue des débats entre les membres présents :

RETOURS SUR LA SESSION 3 ET PRESENTATION DES NOUVELLES MODALITES DE PRISE DE DECISIONS ET D'ORGANISATION

Les membres du Comité de gouvernance ont partagé leurs retours sur la 3^e session de la Convention. Ils regrettent qu'un vote se soit tenu à l'issue de la session, sans leur validation explicite du recours à cette modalité, notamment quant à la formulation de la question posée, jugée peu opportune. Ils se sont accordés sur les règles de travail suivantes, afin de clarifier le processus de prise de décisions :

- Sur le principe, aucune décision ne peut être prise sans l'aval du Comité de gouvernance, auquel revient la mission d'organiser politiquement la Convention citoyenne.
- En conséquence, le Comité de gouvernance entend dorénavant exercer un suivi plus strict de l'animation, en participant aux briefs et debriefs organisés par le collectif d'animation tout au long de chacune des sessions, ceci permettant d'arbitrer le cas échéant en temps réel sur des points d'animation qui le nécessiteraient. Le sous-groupe thématique du Comité dédié à l'animation est également reconduit, afin de faciliter les échanges avec l'équipe d'animation.

- Le Comité s'engage également à clarifier les temps d'ouverture et de fermeture à la presse, et ce suffisamment en amont du démarrage de chaque session, pour garantir la bonne tenue des débats.
- Par ailleurs, le Comité acte sa volonté de disposer de la part du collectif d'animation d'un premier projet de déroulé à J-10 avant chaque session, afin de permettre une anticipation optimale. Également, de systématiser un filage de la session le vendredi matin, jour du démarrage des travaux des sessions, en présence des principaux acteurs de l'organisation et de l'animation concernés, afin de rebalayer les objectifs et finalités de chaque module du déroulé.

Le Comité de gouvernance a pris connaissance des remarques de certaines citoyennes et certains citoyens, jugeant la tenue d'un vote sans information préalable inopportune. Il partage ce constat et s'engage en conséquence :

- À informer la Convention en amont sur la tenue d'un vote en clôture de session.
- À accompagner la procédure de vote en précisant plus clairement son objectif et ses conditions.
- À sanctuariser en fin de session un temps raisonnable pour le vote, garant d'une procédure comprise et apaisée.

La nécessité d'accompagnement des membres de la Convention dans le processus de délibération, notamment en début de session via une présentation par la présidente du Comité de gouvernance en vue d'en exposer les grands enjeux, a été soulignée à plusieurs reprises. De même, l'importance de la place de la controverse pour faire avancer les réflexions, ainsi que le travail d'appropriation des arguments et contre-arguments (par exemple par le recours à des jeux de rôle), ont également fait l'objet de discussions au sein du Comité.

Certains membres ont aussi évoqué la nécessité d'instaurer un processus plus exigeant de vérification de faits des intervenants.

PROGRAMME ET MODALITE DE TRAVAIL DE LA SESSION 4 et POINT SUR LA PROGRAMMATION DES AUDITIONS DE LA PHASE 2

Le Comité de gouvernance a revu, en présence du collectif d'animation, le programme de la session 4.

Les membres du Comité se sont accordés, notamment, pour sanctuariser les temps d'audition le vendredi et de délibération le samedi. Ils ont décidé de consacrer les

auditions de la prochaine session aux regards internationaux, ainsi qu'à la question des moyens et des douleurs réfractaires, comme demandé par les citoyens.

ORGANISATION DE LA CONVENTION EN CAS DE GREVES

Le Comité de gouvernance s'autorise à reporter une session de la Convention en cas de grève d'ampleur nationale et affectant le secteur des transports. Le passage à la visio-conférence n'est pas envisagé dans ce cadre.

RECOMMANDATIONS DES GARANTS DE LA CONVENTION

Le Collège des garants a présenté aux membres du Comité de gouvernance ses recommandations.